



## REGLEMENT FINANCIER

### **Paiement de la restauration scolaire/ Garderie de la commune de VAYRES**

1. Compléter et signer le contrat de prélèvement automatique ainsi que le mandat de prélèvement SEPA
2. Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB IBAN) ou Relevé d'Identité Postal (RIP) ?
3. Adresser l'intégralité des documents à l'adresse suivante : Mairie de VAYRES - 44 Avenue de Libourne – 33870 VAYRES ou [administration@mairie-vayres.fr](mailto:administration@mairie-vayres.fr)

Entre Monsieur et/ou Madame.....

Et la commune de VAYRES, représentée par le Maire, Monsieur Jacques LEGRAND, agissant en vertu de la délibération n°2024/25 en date du 24 septembre 2024 portant règlement des factures de restauration scolaire.

*Il est convenu ce qui suit :*

#### **1 Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet la demande et l'autorisation du prélèvement automatique sur le compte bancaire du demandeur pour le paiement des repas consommés dans le restaurant scolaire géré par la mairie Vayres, ainsi que la présence en Garderie.

#### **2 Demandeur**

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
E.mail .....

Le demandeur autorise la mairie de VAYRES à prélever sur son compte bancaire le montant des repas facturés et la présence en Garderie pour son/ses enfant (s)

.....

#### **3 Avis d'échéance**

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra un avis d'échéance chaque mois indiquant le montant et la date du prélèvement.

#### **4 Echéances impayées**

Si le prélèvement ne peut être effectué (insuffisance de fonds sur le compte bancaire, clôture de compte...), il ne sera pas automatiquement représenté. L'échéance impayée est à régulariser auprès du centre des finances publiques rattaché au lieu de votre commune.

#### **5 Changement de compte bancaire**

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, ne devra pas signer de nouveau mandat de prélèvement : le mandat existant reste valide, mais doit en informer la mairie de VAYRES et fournir un nouveau RIB ou RIP soit :

- par mail à l'adresse [administration@mairie-vayres.fr](mailto:administration@mairie-vayres.fr)
- par courrier à l'adresse : 44 Avenue de Libourne – 33870 VAYRES

Dans tous les cas de changement de domiciliation bancaire, la commune de VAYRES prendra en charge ces modifications et pourra transmettre dès l'échéance suivante, des prélèvements SEPA comportant les nouvelles coordonnées.

## **6 Changement d'adresse**

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai la mairie de VAYRES soit :

- par téléphone au 05-57-55-25-55
- par mail à l'adresse [administration@mairie-vayres.fr](mailto:administration@mairie-vayres.fr)
- par courrier à l'adresse : 44 Avenue de Libourne – 33870 VAYRES

## **7 Renouvellement du contrat de prélèvement automatique**

Sauf avis contraire du demandeur, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il a dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique.

## **8 Fin de contrat de prélèvement**

**Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.**

Le demandeur qui souhaite mettre fin au contrat informe Monsieur le Maire de la commune de VAYRES par lettre simple avant le 1<sup>er</sup> août de chaque année.

## **9 Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours**

Tout renseignement concernant le décompte de la facture de restauration scolaire est à adresser au service en charge de la facturation de la Commune de VAYRES.

Toute contestation amiable est à adresser au service en charge de la facturation de la Commune de VAYRES.

En vertu de l'article L 1617.5 du code général des collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321.1 du code de l'organisation judiciaire
- le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 €).

**Bon pour accord de prélèvement automatique**

**Le demandeur** *(date et signature)*

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**Type de contrat :**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune de Vayres à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de Vayres.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA

FR 63 3000100466G337000000050

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Désignation du créancier

Nom : Commune de Vayres

Adresse : 44, avenue de Libourne

Code postal : 33870

Ville : Vayres

Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Identification internationale de la banque (BIC)

| | | | | | | | ( | | | )

**Type de paiement** : Paiement récurrent/répétitif

~~Paiement ponctuel~~

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de VAYRES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune de VAYRES.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.